



- Quand ?** Départ le dimanche 7 Mai et retour le vendredi 12 mai 2023
- Où ?** En gestion libre au gîte « Entre Terre et Mer » à Saint-Firmin Le Crotoy
- Comment ?**
- Départ de Nantes, le dimanche 7 mai le matin en véhicules personnels (avec covoiturage organisé). Pique-nique en route (à prévoir par chacun) et arrivée dans l'après-midi.
 - Retour le vendredi 12 mai en fin de journée.
 - **Hébergement dans un grand gîte comportant 20 places.** Les couples ne sont pas assurés d'avoir une chambre pour deux même si le maximum sera fait pour y arriver.
 - **Chaque participant participera à la confection des repas (5 équipes de 4 à tour de rôle)**
 - Organisation par une équipe dont les responsables sont Yann Herbert et Marie Bocquel.
- Pour qui ?**
- Réservé aux adhérents de l'ACH et éventuellement à leur conjoint si le nombre de places le permet.
 - Les participants doivent accepter toutes les contraintes de la vie en collectivité et favoriser une ambiance chaleureuse !
 - Tous les adhérents, quelle que soit leur allure en marche nordique, peuvent participer à ce stage mais devront respecter le programme établi (visites guidées, randonnées, pique-niques en extérieur...) même si la météo s'avère peu clémente.
- Quel Programme ?**
- 2 visites avec un guide (traversée de La Baie de la Somme, observation des phoques) et visite guidée du Parc du Marquenterre
 - découverte du patrimoine régional
 - randonnées avec tout le groupe
 - éventuellement activités facultatives (à payer en supplément)

Tarif du séjour : 220 € par personne pour le stage (hébergement, visites guidées, repas)

Tarif du covoiturage : environ 65 € selon le nombre exact de participants et donc de véhicules.

Le montant exact sera défini quelques jours avant le départ et versé directement aux personnes ayant proposé d'utiliser leur véhicule.

Si vous êtes intéressé(e), vous devez remplir le [formulaire](#) avant le 23 mars.

Selon le nombre total de demandes, vous serez informé(e) de la possibilité de participer à ce séjour ou d'être mis en liste d'attente.

Si vous êtes retenu(e) pour participer au stage, vous pourrez payer le montant de la partie séjour soit 220€ :

- via PayAsso en une ou deux fois
- en 1 chèque de 220€ à l'ordre de l'ACH (ou en chèques vacances).

Le paiement par Internet via le Crédit Mutuel Pay Asso permet, en cas d'annulation pour raison grave, de solliciter votre banque pour un remboursement des sommes pouvant être conservées par l'ACH).

Les tarifs étant calculés au plus juste en fonction du nombre de participants et dans le but de ne pas ajouter de surcoût aux autres participants, le remboursement ne sera possible que si il y a un remplaçant en liste d'attente (toujours disponible) ET uniquement en cas de force majeure.